



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} août 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Point 18 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Développement durable : réduction des risques
de catastrophe**

Mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution [78/152](#) sur la réduction des risques de catastrophe. On y trouve une vue d'ensemble des progrès accomplis au regard du but, des objectifs mondiaux et des priorités d'action du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ainsi qu'un bilan de la mise en œuvre des appels à agir formulés dans l'examen à mi-parcours du Cadre. Le rapport comporte une section sur l'application du plan d'action des Nations Unies visant à faire en sorte que d'ici 2027, chaque personne sur Terre soit protégée par des systèmes d'alerte rapide (initiative « Alertes précoces pour tous »). Le rapport présente également un aperçu de la stratégie mondiale visant à remédier aux effets du phénomène El Niño.

* [A/79/150](#).



I. État actuel des risques de catastrophe

1. Le paysage actuel des risques mondiaux évolue rapidement. Les changements climatiques et les effets en cascade, qui se renforcent mutuellement, de l'interconnexion des systèmes sociaux, économiques et environnementaux entraînent la mutation des phénomènes de danger, d'exposition et de vulnérabilité. L'année 2023 a été la plus chaude jamais enregistrée et les dangers liés au climat tels que les canicules, les inondations et les feux de forêt ont gagné en fréquence et en intensité¹. Ces conditions, conjuguées aux effets des grandes tendances mondiales que sont notamment l'urbanisation, les évolutions démographiques, les mutations technologiques, le creusement des inégalités et la hausse des besoins humanitaires, ont mis en relief le caractère systémique des risques et leurs incidences dans tous les secteurs. L'amplification des risques, avec le potentiel de retours d'information et de points de bascule qu'elle présente, rappelle avec force qu'il est urgent de mener une action concertée en faveur de la réduction des risques de catastrophe.

2. Selon les progrès communiqués par les États Membres au système de suivi du Cadre de Sendai, les résultats varient d'un objectif mondial à l'autre. Des améliorations évidentes concernent la réduction de près de moitié de la mortalité due aux catastrophes au niveau mondial (objectif mondial A), qui est passée de 1,62 pour 100 000 habitants durant la décennie 2005-2014 à 0,82 pendant la décennie 2014-2023. Le nombre de pays dotés de stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe a plus que doublé, passant de 57 en 2015 à 129 en 2023, 108 pays ayant indiqué que leurs administrations locales s'étaient également dotées de telles stratégies (objectif mondial E). À l'échelle mondiale, la couverture des systèmes d'alerte précoce multidangers s'est étendue, 108 pays ayant dit avoir accès, en matière de risques, à des informations et à des évaluations appropriées, ainsi qu'à un suivi et à des prévisions, et s'être dotés de plans d'action et de mécanismes de diffusion (objectif mondial G).

3. Pourtant, le nombre de personnes touchées par des catastrophes pour 100 000 habitants (objectif mondial B) a augmenté de deux tiers, passant de 1 187 durant la décennie 2005-2014 à 2 032 durant la décennie 2014-2023. Les pertes économiques liées aux catastrophes restent élevées et devraient encore augmenter en l'absence de mesures préventives. Les catastrophes ont coûté au monde plus de 0,3 % du produit intérieur brut (PIB) des pays ayant communiqué des informations pendant la période 2015-2023 (objectif mondial C). Le nombre annuel moyen d'infrastructures et d'installations essentielles détruites ou endommagées par des catastrophes (objectif mondial D) était de 94 428 au cours de la période 2015-2023. Chaque année, plus de 1,6 million de services essentiels, notamment des services d'éducation et de santé, ont été perturbés par des catastrophes. La coopération internationale avec les pays en développement (objectif mondial F) reste limitée, les pays qui ont communiqué des données ayant indiqué avoir reçu 3,5 milliards de dollars au titre de l'aide publique au développement (APD) en 2022, en plus d'autres apports publics, en appui aux mesures de réduction des risques de catastrophe. Près de 1 900 programmes et initiatives relatifs au transfert de technologies et plus de 34 000 activités de renforcement des capacités ont été signalés pour la période 2005-2023.

4. Les pays ont accompli des progrès dans l'application du Cadre de Sendai, mais ces progrès ont été inégaux. Les risques et les pertes et préjudices qu'ils entraînent sont mieux compris. Pourtant, le rythme de création de nouveaux risques est plus rapide que celui des efforts de réduction, et l'efficacité des politiques de réduction des risques de catastrophe pâtit d'une compréhension insuffisante des risques systémiques, tandis que l'absence de coordination entre institutions et les approches

¹ Organisation météorologique mondiale (OMM), *State of the Global Climate 2023* (Genève, 2024).

cloisonnées perdurent. Les ressources mondiales allouées au financement sont orientées vers la préparation et la réaction aux catastrophes plutôt que vers la prévention, piégeant du même coup les pays dans un cycle d'intervention, de relèvement, de remise en état et de reconstruction.

5. Il est indispensable de mieux cerner les risques actuels, nouveaux, émergents et futurs pour assurer l'efficacité de la gouvernance de l'atténuation des risques et du renforcement de la résilience, afin de faire face aux chocs et aux dangers, de sauver des vies et de préserver les moyens de subsistance. Comme le montre l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai, il faut renforcer les compétences d'encadrement et l'engagement à tous les niveaux dans les administrations publiques, dans le secteur privé, dans la communauté scientifique et dans la société civile pour passer de la gestion des catastrophes à la gestion des risques et pour réorienter les trajectoires de développement en faveur d'une durabilité à long terme. Il est fondamental de transformer la réflexion sur la résilience en planification prévisionnelle et stratégique pour assurer le développement durable en faveur des générations actuelles et futures. Pour garantir la résilience sociale, environnementale et économique, il convient d'augmenter les investissements, de multiplier les mesures d'adaptation dans le secteur public et dans le secteur privé, surtout en faveur des plus vulnérables, et de combler les déficits de résilience.

II. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai

Priorité 1

Comprendre les risques de catastrophe

6. La compréhension des risques s'est améliorée au cours de l'année passée, notamment grâce à la collecte et à l'utilisation de données sur les risques de catastrophe afin de renforcer la connaissance des risques systémiques. Les pays ont accompli des progrès en matière d'enregistrement et de partage de données sur les pertes liées aux catastrophes ainsi que de conduite d'évaluations des risques. En mars 2024, 160 pays avaient communiqué des informations sur les objectifs mondiaux au suivi du Cadre de Sendai, y compris, pour la première fois, le Lesotho, le Nigéria et la Sierra Leone ; 112 pays ont également indiqué disposer de bases de données nationales sur les pertes liées aux catastrophes.

7. Malgré des améliorations considérables concernant la communication de données au système de suivi du Cadre de Sendai, ainsi que la qualité des données, leur exhaustivité et la rapidité avec laquelle elles sont communiquées, des écarts persistent, notamment en termes de ventilation. Les données qui nécessitent une ventilation par secteur, notamment celles qui concernent l'objectif mondial F, et la communication de données dans les pays dont les capacités sont limitées demeurent des obstacles majeurs. À mesure que les États Membres renforcent leurs capacités techniques, les efforts déployés par les partenaires de développement ont commencé à privilégier les pays en situation particulière et ceux qui communiquent peu ou pas de données. Pour répondre à la demande croissante de données climatiques sur les pertes et les dommages, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, en collaboration avec l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Programme des Nations Unies pour le développement, met au point une nouvelle génération de systèmes de suivi des événements dangereux et des pertes et préjudices causés par les catastrophes, en s'appuyant sur le système DesInventar. Le système modernisé relie les observations météorologiques et les événements dangereux avec des informations sur les incidences, pertes et préjudices connexes, et leurs effets en cascade, afin de parvenir à une compréhension plus exhaustive des risques.

8. Le renforcement de la collaboration entre statisticiens, praticiens de la réduction des risques de catastrophe, chercheurs, secteur privé et société civile ouvre la voie à la prise de décisions stratégiques et d'investissement qui sont fondées sur des données et des faits probants grâce à une meilleure compréhension des risques. Le cadre commun mondial des statistiques relatives aux catastrophes a été renforcé afin de le rendre plus complet et d'en améliorer l'inclusivité et l'intégrité en tant que norme mondiale concernant la collecte, la gestion, l'analyse et le partage des données liées aux catastrophes.

9. La ventilation insuffisante des données selon le sexe, l'âge, les revenus et le handicap continue d'entraver la compréhension, l'analyse et le traitement de différents effets des catastrophes, y compris l'élaboration de politiques et de programmes de réduction des risques de catastrophe qui soient fondés sur des données probantes, qui tiennent compte des inégalités femmes-hommes et qui soient inclusifs. En mars 2024, seuls 57 pays fournissaient des données ventilées par sexe au titre de l'objectif A sur la mortalité liée aux catastrophes, et 45 pays seulement au titre de l'objectif B sur les personnes affectées. Le système des Nations Unies collabore pour améliorer la ventilation des données en renforçant les capacités interdisciplinaires, améliorer la compréhension que les pays ont des méthodes relatives aux données, en favorisant une collaboration institutionnelle plus étroite et en mettant au point de nouvelles technologies visant à suivre et à enregistrer les données relatives aux catastrophes. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, par exemple, a plaidé pour l'adoption de données ventilées par âge afin d'encourager la prise en considération des enfants dans l'évaluation des catastrophes.

10. Les pays ont renforcé leur analyse des informations relatives aux risques et amélioré l'accès aux données concernant les risques et le climat en recourant à des outils en ligne qui permettent de consolider les données relatives à l'exposition et à la vulnérabilité face à plusieurs dangers, à leurs impacts et aux projections climatiques. En conséquence, des pays et des organismes régionaux, comme l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, mettent en œuvre, au niveau national et régional, des politiques et des programmes qui prennent davantage les risques en considération.

11. À sa vingt-huitième session, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a choisi le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets afin de co-organiser le secrétariat du Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, grâce à une aide décisive aux niveaux local, national et régional. Le Réseau de Santiago fournira une assistance technique à tous les niveaux et facilitera l'échange de connaissances entre et dans les pays en développement. Il étendra de manière coordonnée et complémentaire la compréhension des risques aux incidences climatiques. Les Parties à la Convention se sont engagées à verser 40,7 millions de dollars pour rendre le réseau opérationnel. À sa première réunion, en mars 2024, le conseil d'administration du réseau a décidé que le secrétariat serait basé à Genève.

12. Grâce à la mise à disposition de ressources exhaustives², le partenariat Media Saving Lives a continué d'améliorer la qualité et l'efficacité des communications relatives aux catastrophes en renforçant la collaboration et en favorisant une planification efficace de la communication de crise. Plus de 2 000 journalistes provenant de 80 pays ont été formés à la réduction des risques de catastrophe et aux technologies des systèmes d'alerte précoce. Les technologies adéquates ont été mises

² Voir <https://www.preventionweb.net/risk-media-hub>.

à disposition pour donner aux réfugiés Rohingya accès à des informations d'alerte précoce à Cox's Bazaar, au Bangladesh.

Priorité 2

Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer

13. Pour bâtir une résilience concertée et durable, il est indispensable que la gouvernance des risques de catastrophe soit efficace et globale. Il faut adopter une approche cohérente et coordonnée pour que des politiques tenant compte des risques soient adoptées dans tous les secteurs et à tous les niveaux, en englobant l'ensemble du vaste champ des dangers et des risques. Certes, les deux tiers des pays se sont désormais dotés d'une stratégie nationale de réduction des risques de catastrophe, mais des améliorations considérables demeurent nécessaires pour en assurer la mise en œuvre effective et privilégier une gouvernance multisectorielle des risques.

14. Compte tenu du caractère évolutif des risques de catastrophe, il faut de solides cadres législatifs et réglementaires ; c'est pourquoi les politiques doivent faire l'objet d'améliorations continues et les mécanismes de coordination doivent être constamment renforcés dans le cadre de processus de révision périodique. Au cours de l'année écoulée, plusieurs pays ont fait état de leurs approches visant à renforcer leurs mécanismes de gouvernance. Les Tonga, par exemple, ont poursuivi la mise en œuvre de leur loi sur la gestion des risques de catastrophe de 2021 en la faisant mieux connaître aux acteurs concernés, le Chili a adopté une nouvelle loi sur des éléments clés, notamment les systèmes d'alerte précoce et la réduction des risques de catastrophe au niveau local, et l'Allemagne a révisé sa stratégie de réduction des risques de catastrophe en mettant l'accent sur son intégration avec l'adaptation aux changements climatiques.

15. Les politiques et les plans mis en œuvre doivent tout à la fois gérer les risques existants mais aussi identifier et anticiper les risques futurs afin qu'il soit possible d'intervenir en temps voulu. Le renforcement des capacités, le partage des connaissances, la promotion de synergies entre les initiatives de réduction des risques de catastrophe et celles qui visent l'adaptation aux changements climatiques peuvent contribuer à consolider davantage la gouvernance des risques de catastrophe et leur intégration en faveur d'une résilience plus durable. Pour combler les lacunes en matière de connaissances et de capacités, une formation au pilotage de la réflexion sur le thème de la mise en synergie de la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques a été lancée en juin 2023 par l'École des cadres du système des Nations Unies, en partenariat avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes ; en mai 2024, plus de 7 000 participants y étaient inscrits. Les entités des Nations Unies se sont employées à renforcer la cohérence des politiques, notamment grâce à l'assistance technique que le Programme des Nations Unies a fournie à 39 pays, et à l'utilisation de son outil stratégique visant à généraliser l'adaptation aux changements climatiques dans le développement durable. En s'appuyant sur les ressources et les outils existants, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et l'OMM ont formulé des lignes directrices techniques sur l'application des informations climatiques à la gestion globale des risques³.

16. Les parlementaires jouent un rôle sans équivalent dans le renforcement des cadres juridiques puisqu'ils élaborent et amendent la législation pertinente et qu'ils attribuent les budgets consacrés à sa mise en œuvre. De plus en plus, les représentants parlementaires placent l'urgence de la gouvernance des risques, le développement soutenu des capacités, le financement et l'investissement dans l'élimination des risques en première ligne lors des grands débats sur l'action climatique et le

³ Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et OMM (Genève, 2023).

développement durable. Ainsi, la Déclaration de Nairobi adoptée au Sommet africain sur le climat en septembre 2023 comprend des appels à renforcer les systèmes d'alerte précoce et à éliminer les risques liés aux investissements privés afin de favoriser un développement résilient sur le plan climatique.

17. Des progrès ont été réalisés en matière de coopération régionale pour la gouvernance des risques de catastrophe. Le Groupe de travail sur la réduction des risques de catastrophe en Afrique joue un rôle important dans le renforcement de la coopération régionale en assurant le suivi de l'application du Programme d'action pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai de l'Union africaine (deuxième phase, 2021-2025). Dans la région du Pacifique, les efforts déployés sont guidés par le Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique et la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050. Dans les Amériques et les Caraïbes, les organisations intergouvernementales⁴ ont collectivement défini une trajectoire stratégique pour conclure des partenariats et des accords de coopération plus solides dans le domaine de la gestion intégrée des risques de catastrophe. Dans la région arabe, les parties prenantes ont contribué au plan d'action prioritaire pour la réduction des risques de catastrophe 2025-2027 en vue d'accélérer la mise en œuvre du Cadre de Sendai et de la Stratégie arabe pour la réduction des risques de catastrophe. En Europe et en Asie centrale, les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la feuille de route 2021-2030 du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe ont permis d'accélérer l'action engagée dans ses quatre domaines prioritaires.

18. Des progrès ont été accomplis en matière de gouvernance des risques au niveau local, en particulier dans les zones urbaines. Étant donné que 60 % de la population mondiale devrait vivre dans des centres urbains en 2030, il est indispensable de renforcer la résilience, la réduction des risques de catastrophe et les mesures d'adaptation climatique dans les villes pour protéger les habitants et les équipements et systèmes d'infrastructures locales. L'initiative Rendre les villes résilientes 2030, mise en œuvre dans 87 pays représentant 555 millions d'habitants, continue d'améliorer la gestion des risques au niveau local et de promouvoir la résilience urbaine. Durant une année, elle a permis de mobiliser 30 gouvernements nationaux, 11 associations nationales de municipalités et plus de 1 725 gouvernements locaux afin d'analyser les risques et de privilégier les mesures de résilience. Depuis 2023, elle a désigné 10 villes supplémentaires⁵ comme centres de résilience pour leur bilan en matière de réduction des risques de catastrophe et pour leur engagement à aider d'autres municipalités, ce qui a porté à 28 le nombre de tels centres dans le monde.

19. La gouvernance de la réduction des risques de catastrophe exige la participation entière, égale, constructive et inclusive de tous les membres de la société. Avec près de 900 membres dans 111 pays, le Mécanisme de participation des parties prenantes de Sendai⁶, qui comprend l'Alliance du secteur privé en faveur de sociétés résilientes face aux catastrophes, constitue un lieu ouvert et structuré de participation inclusive et constructive des parties prenantes. La plateforme en ligne des engagements volontaires du Cadre de Sendai⁷ permet d'assurer le suivi des progrès accomplis, de partager les résultats obtenus et les bonnes pratiques et de mobiliser l'ensemble de la société pour participer à la réduction des risques de catastrophe. Avec 135

⁴ Centre de coordination pour la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale et en République dominicaine, Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, Secrétariat général de la Communauté andine, et réunion des ministres et des hautes autorités pour la gestion intégrée des risques du Marché commun du Sud.

⁵ Barcarena et Porto Alegre (Brésil) ; Zhuji (Chine) ; Bogotá ; Quito ; Bonn (Allemagne) ; Holon (Israël) ; Venise (Italie) ; Wrocław (Pologne) ; Malmö (Suède).

⁶ Voir www.undrr.org/implementing-sendai-framework/partners-and-stakeholders/stakeholder-engagement-mechanism.

⁷ Voir <https://sendaicommitments.undrr.org/>.

engagements volontaires actifs sur la plateforme et un total de 666 résultats auxquels se sont engagés 701 organisations, les parties prenantes sont résolument engagées en faveur de la mise en œuvre du Cadre de Sendai.

20. Il existe des facteurs socio-économiques qui aggravent les risques et les effets des catastrophes pour certains groupes sociaux. Pour faire suite aux appels à l'action qui figurent dans l'examen à mi-parcours, le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes visant à appuyer la mise en œuvre du Cadre de Sendai a été lancé après des consultations multipartites approfondies, sous l'autorité du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Fonds des Nations Unies pour la population. Composé de neuf objectifs clés et de 33 recommandations d'action, ce plan d'action aidera les gouvernements et les parties prenantes à réduire les effets néfastes de la discrimination et des inégalités entre les sexes dans les catastrophes. En augmentant les ressources et les activités consacrées à la réduction des risques de catastrophe tenant compte des questions de genre, il vise à réduire les risques de catastrophe d'ici à 2030. Les entités des Nations Unies prennent des mesures d'urgence pour renforcer la planification du développement et la gouvernance des risques tenant compte des questions de genre.

21. L'enquête mondiale 2023 sur les personnes handicapées et les catastrophes⁸ a révélé que les progrès concernant la réduction des risques de catastrophe englobant le handicap étaient limités et que des problèmes persistaient à l'échelle mondiale. Plus précisément, 84 % des répondants ont indiqué qu'ils ne disposaient pas d'un plan personnel de préparation en cas de catastrophe, contre 71 % en 2013. Il est urgent d'améliorer la situation pour prendre le handicap en considération dans la gouvernance de la réduction des risques de catastrophe. Pour favoriser les progrès au niveau local, près de 1 200 participants provenant de 141 pays et territoires ont été formés à l'utilisation de l'annexe relative à l'inclusion des personnes handicapées en même temps que la fiche de notes des villes sur la résilience face aux catastrophes⁹, et 21 villes dans 10 pays mettent en œuvre des mesures pour renforcer davantage l'inclusion du handicap.

Priorité 3

Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience

22. Investir dans la réduction des risques de catastrophe ne permet pas seulement de protéger les vies, les moyens de subsistance et les équipements, mais peut aussi produire des retombées économiques, sociales et environnementales positives qui renforcent la résilience. Toutefois, les investissements sont encore insuffisants et les écarts de financement s'accroissent, dans un contexte où les risques de catastrophe deviennent rapidement de plus en plus systémiques et interconnectés et surviennent en cascade. Les financements sont lourdement orientés en faveur de l'intervention d'urgence, 0,5 % seulement de l'APD étant alloué à la prévention et à la préparation.

23. L'analyse coûts-avantages approfondie de l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe à tous les niveaux peut illustrer le rapport coûts-efficacité, favoriser les mesures volontaristes de prévention et de préparation et renforcer considérablement le plaidoyer. Avec le soutien du PNUD et de la Banque asiatique de développement, les Fidji ont par exemple évalué les incidences budgétaires des catastrophes et défini des mesures stratégiques visant à en gérer les coûts croissants,

⁸ Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, *2023 Global Survey Report on Persons with Disabilities and Disasters* (Genève, 2023).

⁹ Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, « Advancing disability inclusion in local disaster risk reduction », annexe pour l'inclusion des personnes handicapées, janvier 2024. Disponible à l'adresse suivante : <https://mcr2030.undrr.org/disability-inclusion-scorecard>.

comme des stratégies et instruments *ex ante* de financement des risques. L'APD peut être mieux adaptée au caractère multidimensionnel de la vulnérabilité, étant entendu que les dons et les financements à des conditions favorables demeurent essentiels pour que les pays vulnérables puissent mobiliser des ressources en faveur de la réduction des risques de catastrophe, y compris grâce à des instruments de financement mixtes.

24. Les appels de plus en plus nombreux à poursuivre la réforme des institutions financières internationales offrent l'occasion de mieux intégrer l'analyse multidangereuse à long terme des risques dans les décisions et d'inclure des mesures de réduction des risques de catastrophe dans les structures et mécanismes financiers conçus pour la prévention et la lutte contre les catastrophes, comme les mécanismes de crédit à des conditions favorables. La prise de conscience augmente dans le secteur privé, mais des mesures concrètes supplémentaires sont nécessaires pour l'impliquer davantage et inciter à généraliser les investissements dans la réduction des risques de catastrophe, y compris par des produits d'assurance et en appuyant les petites et moyennes entreprises. Dans le secteur agricole, par exemple, l'amélioration de l'accès aux mécanismes de financement des risques et de protection sociale en réaction aux crises peut permettre de soutenir les moyens de subsistance des populations rurales, qui sont très vulnérables face aux incidences des catastrophes.

25. Pour mobiliser les marchés de capitaux, il est essentiel de fixer des normes crédibles et pragmatiques, sans quoi les investisseurs manquent de confiance et peinent à identifier les possibilités d'investissement. Le cadre de classification de la résilience climatique¹⁰ a permis d'améliorer les définitions et les critères requis pour classer de manière systématique et transparente les investissements en matière de résilience climatique. De même, le « Guide pour le financement de l'adaptation et la résilience »¹¹ contient une feuille de route pratique pour les investissements dans 100 activités à impact. D'autres lignes directrices visant à élaborer des normes de marché peuvent aider les pays à faciliter les investissements dans la réduction des risques de catastrophe et dans la résilience, y compris grâce à des obligations-résilience. Le Conseil d'orientation des investisseurs du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes contribue à mobiliser les investissements pour prévenir les catastrophes et accroître la résilience des sociétés, tandis que le réseau de responsables principaux de la résilience s'emploie à renforcer la résilience des organisations face aux risques par une approche systémique.

26. Lors d'un dialogue informel sur la connectivité des infrastructures au service du renforcement de la résilience à l'échelle mondiale et de la promotion du développement durable, l'Assemblée générale a insisté sur l'importance des mécanismes publics et des structures d'incitation pour faciliter l'investissement dans les infrastructures résilientes dans des domaines tels que le commerce, le transport et le tourisme, pour renforcer la résilience face aux crises futures, pour réduire les inégalités et accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Des projets régionaux comme l'Initiative des trois mers ont été mis en relief pour leur capacité à renforcer la sécurité énergétique et la stabilité économique. Afin d'évaluer la résilience des infrastructures, la méthode pour l'examen de la résilience des infrastructures à l'échelle mondiale, élaborée par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et la Coalition pour une infrastructure résiliente face aux catastrophes, est en cours de déploiement au Bhoutan, au Chili, au Ghana, à

¹⁰ Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, *Designing a Climate Resilience Classification Framework: To Facilitate Investment in Climate Resilience through Capital Markets* (Genève, 2023).

¹¹ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.undrr.org/publication/guide-adaptation-and-resilience-finance>.

Madagascar, en République de Moldova et aux Tonga. En outre, l'outil de résilience des biens immeubles renforce la continuité de l'activité économique et la résilience des actifs dans le secteur privé aux Émirats arabes unis.

27. Il est indispensable d'assurer l'efficacité de l'affectation de ressources financières nationales en faveur de l'intervention et de la prévention des catastrophes pour préserver les acquis du développement durable. Pourtant, les montants actuellement alloués à la prévention des risques représentent moins de 1 % des budgets nationaux. La prise en compte généralisée de la réduction des risques de catastrophe grâce à des cadres de financement nationaux intégrés peut aider les gouvernements à mobiliser des financements et à en adapter le montant à toutes les dimensions de la durabilité, à gérer les risques et à élargir la participation et la prise en compte de l'égalité des sexes dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques de financement. Plus de 85 pays utilisent déjà des cadres de financement nationaux intégrés au niveau national, et il faut continuer de tirer parti de la dynamique croissante qui entoure leur adoption, y compris grâce à l'élan donné par les objectifs de développement durable.

28. L'utilisation des ressources n'est pas encore toujours efficace car la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques restent envisagées séparément l'une de l'autre. Le guide de conception et de taxonomie intitulé « L'étiquetage budgétaire pour la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques »¹² fournit aux gouvernements des directives sur la quantification et le suivi intégré de la dépense publique en identifiant les domaines sous-financés et en optimisant l'utilisation de ressources publiques limitées. Les stratégies de gouvernance des risques doivent être complétées par des projets pouvant être financés afin d'intensifier la mobilisation de ressources nationales et internationales et de promouvoir les investissements qui tiennent compte des risques. Le Bangladesh s'est doté de stratégies complètes de financement de la réduction des risques de catastrophe qui auront pour effet de faciliter l'accès aux prêts et d'augmenter les investissements tenant compte des risques. Le Kenya, Madagascar, Maurice et les Seychelles ont également entrepris d'évaluer les flux existants de financement de la réduction des risques de catastrophe et ont alloué des crédits budgétaires aux plans d'action en la matière.

29. Les mesures combinées de prévention et d'anticipation ont présenté des avantages vérifiables, comme lors de l'invasion de criquets pèlerins qui est survenue dans la Corne de l'Afrique, où les investissements ont permis d'assurer l'approvisionnement alimentaire de près de 42 millions de personnes après l'infestation¹³. À l'échelle mondiale, les financements préétablis adéquats sont insuffisants. Pour améliorer les prévisions afin de prendre davantage de mesures d'anticipation, il serait utile d'améliorer les systèmes, méthodes et technologies dans le domaine des données, et de renforcer les capacités en la matière. Un nouveau guide sur le financement des mesures d'anticipation¹⁴ aide les acteurs concernés à identifier et à augmenter les financements disponibles pour que des mesures soient prises en amont des dangers prévus afin d'en réduire les répercussions.

30. L'investissement dans la prévention et la résilience prend une place croissante dans les politiques économiques mondiales. Dans un communiqué adopté à leur

¹² Disponible à l'adresse suivante : <https://www.undrr.org/publication/budget-tagging-disaster-risk-reduction-and-climate-change-adaptation-guide-design-and>.

¹³ Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation, *The Impact of Disasters on Agriculture and Food Security 2023: Avoiding and Reducing Losses through Investment in Resilience* (Rome, 2023).

¹⁴ Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, « Anticipatory finance: An introductory guide » (Geneva, 2024).

réunion d'avril 2024, les ministres des affaires étrangères du Groupe des Sept ont renouvelé leur engagement à agir en amont des catastrophes en travaillant dans les trois domaines de l'action humanitaire, du développement et de la paix afin de réduire les risques, d'anticiper les catastrophes et de s'y préparer, et d'atténuer autant que possible leurs répercussions sur les populations et les infrastructures. Sous la présidence de l'Inde, le Groupe des Vingt, avec l'appui de plusieurs entités des Nations Unies, a établi une feuille de route assortie d'un calendrier¹⁵ afin de mobiliser les acteurs autour des cinq priorités de son Groupe de travail sur la réduction des risques de catastrophe : les systèmes d'alerte rapide, les infrastructures résilientes, les cadres de financement intégrés, les systèmes mondiaux de relèvement après une catastrophe et les démarches fondées sur les écosystèmes. D'autre part, la présidence brésilienne a mis l'accent sur la lutte contre les inégalités et la vulnérabilité en tant que facteurs majeurs de risque. Parmi les principaux objectifs à réaliser figurent la sensibilisation aux technologies des téléphones portables en matière d'alerte rapide, les approches fondées sur les populations locales et les infrastructures résilientes, ainsi qu'un recueil des bonnes pratiques relatives aux solutions fondées sur la nature¹⁶. En 2024, lors de son forum sur le suivi du financement du développement, le Conseil économique et social a pris l'engagement de faire en sorte que les politiques et investissements en matière de développement industriel réduisent les risques de catastrophe et renforcent la résilience¹⁷. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra en 2025, permettra de renforcer les approches systématiques de l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe.

Priorité 4

Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour reconstruire en mieux durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction

31. L'augmentation des risques de catastrophe met en lumière la nécessité de renforcer la préparation aux catastrophes pour y répondre en agissant en amont des événements et en veillant à ce que les capacités existent pour assurer non seulement une réponse efficace mais aussi le relèvement. Il est donc fondamental d'inclure des mesures de réduction des risques de catastrophe dans la planification pour faire des progrès au titre de la priorité 4. Pourtant, les pays se heurtent encore à des difficultés persistantes qui entravent leur préparation en vue d'un relèvement résilient, y compris en matière d'arrangements institutionnels et de financement. Pour les pays touchés par des catastrophes, les conséquences d'une préparation inadéquate à l'intervention et au relèvement en cas de catastrophe peuvent les empêcher de saisir l'occasion de renforcer la résilience lors du relèvement, car les pertes ainsi causées s'accumulent au-delà de la période faisant immédiatement suite à l'événement, et ce sont les populations les plus pauvres et marginalisées qui sont affectées de manière disproportionnée.

32. Il faut améliorer le renforcement des capacités et donner des moyens d'agir aux populations locales pour consolider la préparation au relèvement à tous les niveaux. Aux Philippines, le programme « Prêts à reconstruire » a permis de renforcer les capacités des administrations locales à se relever mieux et plus rapidement des catastrophes avant qu'elles surviennent. Le programme comprend des activités conduites avant et après les catastrophes, notamment la collecte de données de base,

¹⁵ Disponible à l'adresse suivante : <https://g20drrwg.preventionweb.net/2024/g20-working-group-areas>.

¹⁶ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.undrr.org/publication/good-practices-increasing-application-nature-based-solutions-and-ecosystem-based>.

¹⁷ Voir E/FFDF/2024/3.

l'établissement d'un plan de relèvement, le financement, la facilitation des achats et opérations d'urgence, l'élaboration d'une stratégie de communication et la mise au point de mécanismes de suivi et d'évaluation. Le recours à des méthodes et directives évolutives permet d'améliorer les évaluations des besoins après une catastrophe, en particulier l'évaluation de l'impact humain des catastrophes, l'intégration de la sensibilité aux conflits et les lignes directrices relatives à la prise en compte de l'égalité des sexes lors de la phase de relèvement et de reconstruction. C'est non seulement utile pour la reconstruction matérielle, mais aussi pour un relèvement résilient en lien avec un développement durable à long terme. Sept pays¹⁸ ont adapté leurs directives-cadres en matière d'évaluation des besoins après une catastrophe et de relèvement pour tenir compte de secteurs spécifiques qui leur sont propres, avec l'appui du PNUD et d'autres partenaires. En mettant en relief les besoins et les recommandations lorsque survient la phase du relèvement et de la reconstruction en mieux, on peut réduire les préjudices et les pertes liés à des événements futurs.

33. Le Forum international sur le relèvement qui s'est tenu en 2014 à Kobe (Japon) a réuni plus de 300 participants en vue de partager des meilleures pratiques et de définir des solutions pragmatiques et susceptibles d'être généralisées aux problèmes que les pays rencontrent pour se relever d'une catastrophe et reconstruire en mieux, comme l'écart entre les intentions et la mise en œuvre, l'absence de coordination entre ministères et la nécessité pour le relèvement d'être plus inclusif. Une approche inclusive est indispensable pour impliquer les populations locales à la préparation, à l'anticipation, à l'intervention, au relèvement, à la remise en état et à la reconstruction. Il est essentiel de renforcer leur aptitude à agir en tant que premiers secours en les sensibilisant à leur exposition aux dangers et en favorisant une culture de la réduction des risques. Les mesures et systèmes coordonnés qui ont été déployés après le séisme et le tsunami qui ont frappé la péninsule de Noto, au Japon, ont été le signe d'une solide préparation au relèvement.

34. Le rapport sur l'état des systèmes d'alerte précoce multidangers à l'échelle mondiale (*Global Status of Multi-Hazard Early Warning Systems*)¹⁹ dresse l'inventaire des lacunes, des problèmes et des verrous que les pays rencontrent en matière de systèmes d'alerte précoce. Seuls 101 pays indiquent disposer de systèmes d'alerte précoce multidangers qui fonctionnent. Parmi ces systèmes existants, la connaissance des risques de catastrophe, les observations et les prévisions, la diffusion et la communication ainsi que la préparation aux interventions progressent de manière inégale. L'inclusivité reste problématique et requiert l'identification systématique des besoins des catégories marginalisées et des populations vulnérables avant qu'une catastrophe ne survienne, y compris l'élaboration de plans de préparation permettant des interventions ciblées pour sauver des vies et préserver les moyens de subsistance. Il est essentiel de disposer de systèmes d'alerte précoce participatifs pour répondre aux catastrophes, car l'efficacité des alertes d'urgence dépend de l'action rapide des particuliers et des entreprises.

35. L'efficacité des mesures d'anticipation dépend du niveau de préparation à l'intervention en cas de catastrophe, notamment l'existence des protocoles, plans de préparation, plans d'urgence, plans d'intervention et financements préétablis pertinents, ainsi que des capacités opérationnelles nécessaires. Les efforts visant à mieux relier entre eux les programmes humanitaires et les programmes de développement s'intensifient afin de faire en sorte que les mesures d'intervention et de relèvement permettent de reconstruire en mieux. Plusieurs entités des Nations Unies ont renforcé l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes de développement durable. Le cadre des mesures d'anticipation des

¹⁸ Arménie, Cambodge, Colombie, Fidji, Kirghizistan, Panama et Sri Lanka.

¹⁹ Bureau des Nations Unies pour la prévention des risques et OMM (Genève, 2023).

cyclones tropicaux aux Fidji, une initiative qui contribue au financement et à l'aide préalable à l'arrivée des cyclones, a été facilitée par plusieurs entités des Nations Unies avec l'appui du Fonds central pour les interventions d'urgence. Les travaux en cours dans les régions de l'Asie-Pacifique, de l'Afrique et des États arabes, facilités par les Nations Unies, favorisent l'intégration de mesures d'anticipation et de réduction des risques de catastrophe en mobilisant des mécanismes de coordination régionaux et nationaux.

36. La collecte de données de référence, l'élaboration de plans de relèvement, la facilitation des approvisionnements et opérations d'urgence, la formulation de stratégies de communication et l'établissement de mécanismes de suivi et d'évaluation renforcent les capacités qu'ont les administrations locales à assurer le relèvement après une catastrophe. Les mesures de relèvement après le cyclone Freddy à Madagascar, au Malawi et au Mozambique ont mis en lumière l'importance des évaluations collaboratives et de la hiérarchisation des priorités de l'aide, illustrant ainsi la nécessité d'impliquer les parties prenantes dans la planification de la résilience et d'y faire en sorte que le développement tienne compte des risques. Ces pratiques constituent des cadres susceptibles d'être reproduits ailleurs en y incorporant l'utilité des investissements stratégique, des approches fondées sur les données et des efforts collaboratifs pour assurer la résilience des populations locales. Les plans de relèvement résilient et durable qui tiennent compte des risques liés aux changements climatiques et à la dégradation de l'environnement, y compris la perte de biodiversité et le déclin des écosystèmes, peuvent également contribuer à reconstruire en mieux lors de la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction en s'appuyant sur des solutions fondées sur la nature et des approches fondées sur les écosystèmes.

37. La Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles, qui a eu lieu le 13 octobre 2023, et la Journée mondiale de sensibilisation aux tsunamis, le 5 novembre 2023, ont principalement porté sur le thème de « la lutte contre les inégalités pour un avenir résilient » et ont mis en relief les effets disproportionnés que subissent les personnes les plus à risque. Le prix du leadership décerné aux Philippines par le Réseau international des femmes pour la réduction des risques de catastrophe a été l'occasion de reconnaître le leadership et le travail des femmes dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe dans la région Asie-Pacifique. La campagne #GetToHighGround a permis d'impliquer les populations locales dans la préparation aux tsunamis, y compris en empruntant les itinéraires d'évacuation, en améliorant la signalisation, en menant des actions de sensibilisation et en révisant les plans nationaux et locaux en cas de tsunami. Des activités se sont déroulées dans toutes les régions qui sont exposées au risque de tsunami, la principale d'entre elles ayant eu lieu aux Tonga, notamment sous la forme d'une alerte au tsunami pour des étudiants et de la présentation de nouvelles cartes des itinéraires d'évacuation. Au total, les campagnes mondiales ont atteint plus de 900 millions de vues sur les médias sociaux, par différents canaux. Le développement des capacités multidangères peut aider les pays à détecter les tsunamis provoqués par des forces autres que les séismes. Il est essentiel de renforcer les systèmes d'alerte précoce au tsunami de sorte qu'ils couvrent toutes les populations à risque, en particulier les groupes vulnérables, afin d'assurer leur survie et de réduire les préjudices au minimum.

III. Réduction des risques de catastrophe dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire

38. Les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays à revenu intermédiaire ont accompli des progrès dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai, y compris grâce à la coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire. Leurs progrès restent toutefois entravés par des difficultés liées aux données, aux capacités statistiques et technologiques, à la gouvernance des risques de catastrophe et à la gestion globale des risques. Les données du système de suivi du Cadre de Sendai montrent les effets disproportionnés des catastrophes selon les différentes catégories de pays (voir le tableau) et la disparité de ces incidences est particulièrement grave pour la mortalité liée aux catastrophes. Dans les pays les moins avancés, le ratio entre les personnes affectées par les catastrophes et l'ensemble de la population n'est que 1,3 fois plus élevé que la moyenne mondiale mais le taux de mortalité est 2,5 fois plus élevé. De même, les petits États insulaires en développement déclarent un nombre de personnes touchées par les catastrophes qui correspond à 0,9 fois la moyenne mondiale, mais ils enregistrent un taux de mortalité 1,9 fois plus élevé. Les pertes économiques directement causées par les catastrophes sont 5,8 fois plus élevées que la moyenne mondiale dans les pays en développement sans littoral et 2,6 fois plus dans les pays à revenu intermédiaire. Ces catégories demeurent une priorité pour le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ainsi que dans les initiatives mondiales en matière de réduction des risques de catastrophe, comme l'initiative « Alertes précoces pour tous » et l'initiative sur les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques.

Tableau
Impact des catastrophes, par catégorie de pays (moyennes annuelles)

Catégorie de pays	Mortalité liée aux catastrophes, 2014-2023 (pour 100 000 habitants)	Nombre de personnes touchées, 2014-2023 (pour 100 000 habitants)	Pourcentage du PIB correspondant aux pertes économiques directes déclarées, 2015-2022 (pourcentage)	Infrastructures et installations essentielles détruites ou endommagées, 2014-2023
Pays les moins avancés	2,05	2 732	2,39	35 026
Pays en développement sans littoral	2,38	3 022	1,85	32 670
Petits États insulaires en développement	1,55	1 859	0,25	412
Pays à revenu intermédiaire	0,67	2 065	0,83	76 268
Moyenne mondiale	0,82	2 032	0,32	94 428

Source : Système de suivi du Cadre de Sendai, 2024.

39. Depuis son adoption en 2022, le rythme de mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031 est inégal selon les pays et les régions. La complexité et le caractère évolutif du paysage des risques, à quoi s'ajoute l'intensité et la fréquence croissantes des catastrophes, continue de compromettre les progrès accomplis, ce qui montre la nécessité d'accroître les investissements dans l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe. Les pays les moins avancés manquent fortement de capacités pour mettre en œuvre le Cadre de Sendai. Parmi les

principales difficultés qu'ils rencontrent figurent l'absence de coordination entre secteurs, l'insuffisance des données disponibles et la réduction de leur marge d'action budgétaire, qui restreint leur capacité à mettre en œuvre des politiques de développement. Au-delà des situations de crise humanitaire et de conflit, d'autres problèmes sont apparus en matière de réduction des risques de catastrophe, s'agissant notamment de la préparation et de la protection sociale. Les coordonnatrices et les coordonnateurs résidents ainsi que les équipes de pays des Nations Unies continuent de renforcer les capacités nationales, de plaider pour la prise en compte de la vulnérabilité et de l'exposition aux dangers dans l'évaluation de la sortie de la catégorie des pays les moins avancés et de contribuer à l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans des stratégies de transition sans heurt.

40. Des efforts ont été déployés dans les pays les moins avancés pour gérer les risques de catastrophe et s'adapter aux effets des catastrophes liées au climat. Aux Comores, à Djibouti, en Mauritanie, au Soudan et au Yémen, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a apporté son appui au renforcement des capacités de gestion globale des risques dans les stratégies de réduction des risques de catastrophe et à la création de plateformes nationales de réduction des risques de catastrophe. Seuls 20 pays moins avancés ont indiqué s'être dotés de systèmes d'alerte précoce multidangers, mais beaucoup ont approfondi leur compréhension des lacunes de leurs systèmes d'alerte précoce. Ils adoptent une approche multipartite pour établir et appliquer une feuille de route afin que les systèmes d'alerte précoce multidangers couvrent l'ensemble de leur territoire. La diffusion des alertes précoces se heurte encore à un obstacle important : les lacunes des réseaux de télécommunications dans les pays les moins avancés.

41. Les pays en développement sans littoral font face à des difficultés particulières en matière de réduction des risques de catastrophe, du fait de leur absence d'accès territorial à la mer et de leur isolement géographique, s'agissant notamment des infrastructures de transport, des réseaux de télécommunications et des voies commerciales, qui peuvent également être touchés par des perturbations dans les pays de transit. Le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 n'a certes pas fait de la réduction des risques de catastrophe et de la résilience une priorité particulière, mais des appels résolus à agir en ce sens ont été formulés aux trois réunions régionales d'examen qui se sont tenues en 2023. Les comités préparatoires intergouvernementaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral ont également souligné le caractère prioritaire de cette question. Les États Membres ont notamment insisté sur la nécessité de favoriser le renforcement des capacités, le transfert de technologies, le développement d'infrastructures résilientes ainsi que les systèmes d'alerte précoce multidangers et relatifs aux pertes et préjudices.

42. Le système des Nations Unies a apporté son appui constant à l'accélération de la mise en œuvre du Cadre de Sendai dans les pays en développement sans littoral en participant à la conduite d'analyses communes de pays et à l'élaboration de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et en renforçant l'implication des coordonnatrices et des coordonnateurs résidents ainsi que des équipes de pays des Nations Unies. Les administrateurs recrutés sur le plan national en Arménie, au Kazakhstan, en République de Moldova et au Tadjikistan ont permis d'apporter un soutien sur mesure, adapté aux besoins de ces pays, notamment en matière de systèmes d'alerte précoce, d'infrastructures résilientes et d'analyse des risques de catastrophe.

43. Les petits États insulaires en développement continuent de renforcer leurs capacités statistiques et d'intégrer leurs stratégies de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques. Les examens

institutionnels et l'analyse des investissements requis pour assurer la résilience face aux catastrophes et au climat, l'étiquetage budgétaire et le suivi des dépenses liées à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation aux changements climatiques ont contribué à favoriser les progrès au titre des première et deuxième priorités du Cadre de Sendai. Dans les trois régions de petits États insulaires en développement, les gouvernements et les parties prenantes ont bénéficié d'échanges entre pairs et de formations à la conception, à l'établissement et au déploiement opérationnel de centres d'action d'urgence en tant que structures de coordination pour la collecte, l'analyse et le partage d'informations, ce qui a favorisé l'adoption d'une approche multidangereuse de la gouvernance des risques.

44. Le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement, adopté en mai 2024, fait de la généralisation de la réduction des risques de catastrophe une priorité claire, en reconnaissant l'importance de la réduction des risques de catastrophe, du renforcement de la résilience et de l'investissement dans des infrastructures résilientes. L'initiative « Alertes précoces pour tous », l'initiative sur les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques et les principes pour des infrastructures résilientes y sont salués comme des contributions à la concrétisation d'une prospérité résiliente dans les petits États insulaires en développement. Ces États restent soumis à des facteurs de vulnérabilité qui leur sont propres du fait de leur géographie, de leur taille, de leur éloignement et de leur diversification économique, mais le processus en cours concernant un indice de vulnérabilité multidimensionnel pour les petits États insulaires en développement constitue une plateforme de dialogue permettant d'identifier et de traiter leurs facteurs de vulnérabilité spécifiques et leur exposition aux dangers.

45. Les pays à revenu intermédiaire sont soumis à une forte vulnérabilité économique qui limite leur capacité de résilience et d'adaptation face aux catastrophes. Les données du système de suivi du Cadre de Sendai montrent que les pertes économiques directes en lien avec les catastrophes dont ce groupe de pays fait état sont nettement plus élevées que la moyenne mondiale. L'insuffisance de l'accès aux financements, proportionnelle au taux de vulnérabilité, à l'exposition aux dangers et aux profils de risque, continue d'entraver les progrès en matière de renforcement de la résilience. Les mesures d'application des principes relatifs aux infrastructures résilientes, d'étiquetage des dépenses budgétaires consacrées à la réduction des risques de catastrophe et de renforcement des capacités de gouvernance des risques peuvent contribuer à amplifier la réduction des risques de catastrophe aux niveaux local, national et régional.

IV. Réduction des risques de catastrophe dans les pays touchés par un conflit, une crise humanitaire et des déplacements

46. Du fait de la hausse attendue du nombre de personnes déplacées et de la multiplication des risques de conflit dus aux changements climatiques, il est essentiel d'intensifier la réduction des risques de catastrophe dans le champ de l'action humanitaire. La réduction des risques de catastrophe peut permettre de renforcer la collaboration et la complémentarité entre les actions conduites en matière humanitaire, de développement et de consolidation de la paix, en s'appuyant sur l'analyse conjointe des risques et le partage d'informations, le renforcement des systèmes de gouvernance des risques et l'utilisation efficiente des engagements et mécanismes financiers. La compréhension globale des facteurs multiformes de vulnérabilité et du caractère systémique des risques dans les crises prolongées a certes progressé, mais il demeure difficile de renforcer la résilience dans les zones de conflit ou sortant d'un conflit.

47. La complémentarité des financements dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix peut permettre d'améliorer les capacités de prévision grâce à des financements préétablis et d'améliorer la qualité et la rapidité des interventions. Des investissements croissants ont été consentis en faveur de mesures d'anticipation face aux dangers climatiques, notamment des financements prépositionnés et des mesures de préparation. Le principal canal actuel de financement des mesures d'anticipation consiste à mutualiser les fonds dédiés à l'action humanitaire ; il faut donc trouver des possibilités complémentaires pour que les gouvernements aient accès à des financements préétablis.

48. Les efforts visant à renforcer la complémentarité et la cohérence des programmes d'action humanitaire et de développement se poursuivent, conformément aux mandats respectifs des acteurs de ces deux domaines. Le Comité permanent interorganisations s'emploie à approfondir la connaissance et la mise en œuvre de la collaboration entre les acteurs humanitaires et ceux du développement, et leurs liens avec les activités de consolidation de la paix²⁰. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a apporté son appui à l'analyse des risques multidimensionnels dans la planification des activités humanitaires²¹ et de développement, et à l'utilisation d'une liste récapitulative visant à généraliser la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans les activités humanitaires²² qui sont conduites dans un nombre croissant d'opérations humanitaires et de situations fragiles, notamment au Cameroun, en El Salvador, en Éthiopie, au Guatemala, en Haïti, au Honduras, en Somalie, au Soudan et au Yémen, en coordination avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Bureau de la coordination des activités de développement. L'analyse des risques et la prise en compte des risques dans la programmation ont été renforcées dans les pays où le cycle des programmes d'action humanitaire a été mis en œuvre. Cela s'est notamment traduit par l'établissement de plans de réponse aux besoins humanitaires pour l'Éthiopie, le Nigéria, la Somalie, le Soudan du Sud et le Yémen, afin de planifier les mesures d'anticipation en amont de tel ou tel choc, et d'améliorer la préparation et la planification des interventions rapides pour prendre de l'avance sur les chocs prévisibles et pour en réduire les incidences humanitaires. En Haïti, des efforts ont été entrepris pour étendre la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans le cadre de l'action humanitaire dans l'analyse commune de pays, ainsi que dans l'analyse des besoins et dans les stratégies d'intervention. Une étude portant sur le Mozambique et le Soudan du Sud²³ a permis de présenter l'utilité de la hausse des investissements en faveur de la réduction des risques de catastrophe dans les situations de crise, notamment humanitaire, et un profil de risques relatif aux inondations et aux sécheresses a été élaboré pour le Niger, en identifiant les risques critiques pour éclairer la prise de décisions. En Ukraine, les autorités locales ont également été aidées à utiliser un tableau de bord pour évaluer la résilience face aux catastrophes dans le but d'établir une base de référence en matière de relèvement résilient après une catastrophe.

49. La promotion des politiques et stratégies de réduction des risques de catastrophe est essentielle pour réduire les risques de déplacement dans le contexte d'une

²⁰ Comité permanent interorganisations, « Advancing the humanitarian-development-peace nexus approach through IASC global clusters », 18 décembre 2023.

²¹ Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, *Strengthening Risk Analysis for Humanitarian Planning: Integrating Disaster and Climate Risk in the Humanitarian Programme Cycle* (Genève, 2023).

²² Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, « Checklist 2.0: Scaling up disaster risk reduction in humanitarian action », 2021.

²³ Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, *Financing Disaster Risk Reduction in Humanitarian and Crisis Settings* (Genève, 2023).

catastrophe et pour contribuer à y apporter des solutions durables dans le cadre d'une coopération internationale, régionale, sous-régionale, transfrontières et bilatérale. La mise en œuvre du Programme d'action du Secrétaire général sur les déplacements internes²⁴ est en cours : 22 entités des Nations Unies s'emploient à concrétiser les 31 engagements pris en faveur des objectifs interconnectés d'amélioration de la prévention, de la réponse et des solutions aux déplacements internes, et les travaux sont en cours dans 15 pays pilotes. Le groupe de travail Asie-Pacifique sur les déplacements dus aux catastrophes a renforcé les capacités de prévention, d'intervention et de définition de solutions durables aux déplacements internes. Les entités des Nations Unies continuent de travailler avec les gouvernements pour incorporer la prise en compte des déplacements dus aux catastrophes dans les cadres nationaux de préparation et la planification des interventions. L'Organisation internationale pour les migrations aide les pays à intégrer la mobilité humaine dans leur planification en matière de changements climatiques, conformément au guide technique sur l'intégration des liens entre la mobilité humaine et les changements climatiques dans les processus nationaux pertinents de planification en matière de changements climatiques²⁵. Il faut multiplier les actions, en collaboration avec les principaux partenaires, pour renforcer les capacités des gouvernements à comprendre les risques de déplacements dus aux catastrophes et les risques connexes, et à les prendre en compte dans les stratégies de réduction des risques de catastrophe, y compris en menant des campagnes de sensibilisation et en favorisant la mise en œuvre de la série de directives intitulées « Words into Action » (« Des paroles aux actes ») et publiées par le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, ainsi que de la liste de vérification du Conseil norvégien pour les réfugiés relative aux déplacements²⁶.

V. Coordination des activités de réduction des risques de catastrophe dans l'ensemble du système des Nations Unies

50. La coordination et la cohérence dans l'ensemble du système des Nations Unies sont indispensables pour faire progresser l'appui technique en faveur de la réduction des risques de catastrophe, de l'adaptation aux changements climatiques et du renforcement de la résilience, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience. Des progrès ont été accomplis au regard des indicateurs du Plan : par exemple, le nombre de pays qui ont été aidés à élaborer ou à actualiser des stratégies et plans nationaux et/ou locaux de réduction des risques de catastrophe est passé de 50 en 2019 à 124 en 2023. Chaque entité apporte sa propre expertise. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation aide 60 pays à élaborer des stratégies et plans pertinents de réduction des risques de catastrophe, et contribue à la mise en œuvre d'interventions au niveau de l'exploitation agricole dans plusieurs pays dont le Nicaragua, l'Ouganda et le Pakistan ; le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence et le Centre satellitaire des Nations Unies travaillent en lien avec des pays pour renforcer leurs capacités d'utilisation des technologies d'information géospatiales afin de consolider leur résilience face aux catastrophes. Autre exemple : la mise en route du Pôle mondial de

²⁴ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/en/content/action-agenda-on-internal-displacement/>.

²⁵ Disponible à l'adresse suivante : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/WIM_TEASER_6.pdf.

²⁶ Conseil norvégien pour les réfugiés, « Addressing disaster displacement in disaster risk reduction: A checklist », 2020.

gestion des incendies est le fruit d'une collaboration entre les États Membres et plusieurs entités des Nations Unies qui vise à réduire les effets néfastes des feux de forêt sur les moyens de subsistance, les paysages et la stabilité climatique mondiale.

51. En 2023, le Groupe de hauts responsables chargé d'étudier la question de la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience est convenu de recommandations supplémentaires²⁷ afin d'orienter l'appui apporté par l'ensemble du système des Nations Unies pour faire suite à l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai. Ces recommandations portent principalement sur le renforcement de la gouvernance des risques, y compris la prise en compte des risques dans la programmation en matière humanitaire, de développement et de paix ; l'appui aux efforts visant à investir dans la réduction des risques de catastrophe pour renforcer la résilience ; le renforcement des mesures inclusives et tenant compte des enfants et des questions de genre en matière de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques ; et l'intensification des efforts concernant les systèmes d'alerte précoce multidangers. Dans l'année à venir, des entités devraient poursuivre la mise en œuvre des objectifs intergouvernementaux et se conformer aux éléments relatifs à la résilience dans les orientations destinées à l'ensemble du système, comme la stratégie du système des Nations Unies pour l'eau et l'assainissement, lancée en juillet 2024.

52. La généralisation de la réduction des risques de catastrophe au niveau des pays doit demeurer au cœur des efforts que déploie le système des Nations Unies. Toutes les analyses communes de pays qui ont été élaborées et tous les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable qui ont été signés en 2023 comportent des éléments relatifs à la réduction des risques de catastrophe, en en faisant une condition *sine qua non* du développement durable. Cependant, seuls 43 % des plans-cadres de coopération contiennent des indicateurs spécifiques et mesurables liés à l'appui aux stratégies nationales intégrées de réduction des risques de catastrophe à tous les niveaux et dans tous les secteurs. À l'évidence, il faut renforcer les produits concrets et les indicateurs pour faire en sorte que le soutien à la réduction des risques de catastrophe qui résulte des plans-cadres de coopération soit mieux coordonné et plus efficace.

53. La coordination entre les entités des Nations Unies et leurs partenaires pour aider les pays a également été renforcée grâce aux plateformes de collaboration régionales et à leurs coalitions thématiques. La réduction des risques de catastrophe fait partie des sujets traités par plusieurs de ces coalitions, y compris dans la région Asie-Pacifique pour renforcer la résilience et dans la région Amérique latine et Caraïbes en matière de changements climatiques et de résilience, mais aussi par une équipe spéciale dédiée à la réduction des risques de catastrophe en Europe et en Asie centrale. Cette collaboration interorganisations a débouché sur des recommandations concrètes d'action, comme l'établissement d'une note d'information régionale sur les questions de genre, les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe dans les Amériques et les Caraïbes.

54. Compte tenu du caractère fondamental des données pour tenir compte des risques dans la prise de décisions et pour faire face aux grands défis mondiaux, la stratégie et la feuille de route en matière de données du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes pour la période 2023-2027 définit les rôles et les possibilités pour le Bureau et pour ses partenaires et les parties prenantes d'utiliser les données pour réduire les risques de catastrophe et les pertes qui en résultent. La stratégie présente des pistes permettant de renforcer la gouvernance, l'accès, l'analyse

²⁷ Disponible à l'adresse suivante : www.undrr.org/publication/2030-recommandations-united-nations-senior-leadership-group-disaster-risk-reduction.

et l'application de données pour tenir compte des risques dans les mesures prises, en vue de renforcer l'ensemble de l'écosystème des données relatives à la réduction des risques de catastrophe, y compris en tirant parti des efforts de collaboration à l'échelle de l'ensemble du système en s'appuyant sur les communautés de pratiques et les approches existantes, sous l'égide de la « Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout : perspectives, impact et intégrité », et pour contribuer à une transformation fondée sur les données.

VI. Intégration des décisions issues de l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai dans les principaux processus intergouvernementaux

55. L'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai qui a été conduit en 2023 a permis d'évaluer les progrès, les problèmes et les bonnes pratiques de la mise en œuvre du Cadre, ainsi que la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans la prise de décisions et dans les investissements. Il a révélé des évolutions du contexte et des questions nouvelles et émergentes, et déterminé les améliorations pouvant être apportées à la gouvernance et à la gestion des risques pour faire face aux défis du XXI^e siècle. Les États Membres ont réaffirmé qu'il était urgent d'adopter une approche du développement durable qui soit fondée sur les risques, tout en reconnaissant les synergies avec d'autres décisions issues de processus intergouvernementaux dans les sphères sociale, économique et environnementale. En conséquence, l'examen à mi-parcours du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le bilan mondial de l'Accord de Paris et les étapes intermédiaires d'autres cadres intergouvernementaux ont fourni l'occasion d'assurer la cohérence des politiques à l'échelle mondiale pour mettre fin aux approches cloisonnées et tirer le meilleur parti des synergies entre instruments de gouvernance, cadres de financement, mécanismes de coordination et systèmes de suivi et d'évaluation. Ces processus ont donc permis de promouvoir une approche multidangers et multisectorielle qui englobe les dangers naturels et anthropiques, y compris les dangers environnementaux, technologiques et biologiques.

56. La mise en œuvre intégrale du Programme 2030 requiert des mesures décisives pour appliquer une approche du développement durable qui tienne compte des risques de catastrophe dans les politiques, programmes et investissements de tous les niveaux, selon une démarche préventive et plus axée sur l'être humain. Le premier bilan mondial de l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques confirme le caractère central des données et des informations relatives aux risques pour éclairer la prise de décisions ; d'une approche intégrée de la planification ; du renforcement des systèmes d'alerte précoce multidangers ; de la hausse des investissements dans la résilience des écosystèmes, de la biodiversité, de l'eau, de l'alimentation, de l'agriculture, des infrastructures et des établissements humains ; et de la nécessité accrue d'un accès aux financements provenant de sources variées pour soutenir la réduction des risques de catastrophe.

57. Des efforts particuliers ont été consentis au cours de l'année passée pour harmoniser la mise en œuvre du Cadre de Sendai avec celle d'autres programmes, notamment le Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal, le programme d'action pour l'eau intitulé « Pour que chaque goutte compte » ou encore les Principes de Bangkok pour la mise en œuvre des composantes santé du Cadre de Sendai, afin d'établir les fondements d'une résilience et d'une coordination renforcées. Ces liens contribuent à promouvoir une action plus globale en faveur d'une biodiversité résiliente, de moyens de subsistance durables et résilients, de mesures d'adaptation en pointe ainsi que d'une plus grande résilience et d'une meilleure préparation aux

urgences sanitaires. Le recours à des solutions fondées sur la nature et à des approches et des capacités fondées sur les écosystèmes, pour que puissent être prises des mesures précoces et anticipatrices s'appuyant sur la mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce multidangers, contribue à une plus grande résilience face à l'ensemble des dangers exposés dans le Cadre de Sendai.

58. La généralisation de la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans les nouveaux cadres juridiques et stratégiques vise à renforcer la cohérence et les synergies, en particulier dans les domaines concernant des pays qui se trouvent dans des situations spéciales, la protection des personnes en cas de catastrophe, les mutations technologiques rapides, la fin de la pollution plastique et la lutte contre les effets de la hausse du niveau des mers. Il est indispensable de promouvoir une culture de la prévention des catastrophes, de la résilience et de la citoyenneté responsable pour préserver les intérêts des générations actuelles et futures. La prise de décisions à long terme et tenant compte des risques, y compris s'agissant de phénomènes à évolution lente, permet aux pays de mieux anticiper, de se préparer et de s'adapter aux grands chocs, et de privilégier les investissements en faveur de la résilience. À mesure que les progrès technologiques continuent de présenter de nouvelles possibilités et de nouveaux risques, il est de plus en plus important d'intégrer la réduction des risques dans les technologies émergentes, l'innovation et la numérisation, en tant que principe fondamental du pacte numérique mondial et d'autres décisions intergouvernementales. De même, les approches globales de la gestion de l'environnement tiennent compte de la résilience des écosystèmes et des populations face aux dangers et aux catastrophes dus à la triple crise planétaire.

VII. L'initiative « Alertes précoces pour tous »

59. L'initiative « Alertes précoces pour tous » vise à assurer la couverture universelle des systèmes d'alerte précoce multidangers d'ici à 2027. Elle joue un rôle essentiel pour garantir la justice climatique conformément à l'Accord de Paris, au Cadre de Sendai et au Programme 2030 en renforçant la résilience et en améliorant la préparation aux catastrophes et aux urgences à l'échelle mondiale. Elle porte en priorité sur une approche systémique de bout en bout, depuis l'information sur les risques de catastrophe jusqu'au suivi et à la prévision des dangers, à la diffusion des alertes et aux capacités de communication et d'intervention en cas de catastrophe. Elle est copilotée par l'Organisation météorologique mondiale et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et elle bénéficie de l'expérience approfondie d'un groupe consultatif spécifique.

60. Des progrès ont été accomplis pour combler les lacunes à l'échelle mondiale afin d'accélérer la mise en œuvre dans 30 pays vulnérables (principalement des petits États insulaires en développement, des pays moins avancés et des pays en développement sans littoral). Une trousse de mise en œuvre complète est en cours de finalisation et servira de guide de référence pour tous les pays et parties prenantes. Elle fournit des orientations techniques qui peuvent être adaptées en fonction des capacités existantes, et tire parti des meilleures pratiques constatées au cours de la première année de mise en œuvre. Plusieurs boîtes à outils et documents d'orientation²⁸ ont été élaborés pour faciliter l'appui au déploiement dans les pays.

²⁸ Notamment un manuel sur la connaissance des risques, un document d'orientation sur les systèmes d'alerte précoce et l'intervention rapide dans les situations fragiles, de conflit ou de violence, et le

Un tableau de bord²⁹ lancé en décembre 2023 assure le suivi des progrès, des affectations de crédits budgétaires et des principaux indicateurs de performance, renforçant ainsi la transparence et l'accessibilité des informations. Le rapport sur l'état mondial des systèmes d'alerte précoce multidangers (*Global Status of Multi-Hazard Early Warning Systems*) contient une analyse détaillée de l'état actuel de la couverture des systèmes d'alerte précoce multidangers et constitue une ressource fondamentale pour façonner et développer les capacités d'alerte rapide à l'échelle mondiale.

61. L'appropriation et l'encadrement par les pays sont indispensables à cette initiative pour garantir la cohérence avec les priorités nationales et la coordination des parties prenantes, pour tirer parti des ressources, y compris les ressources nationales, et pour favoriser les partenariats en faveur de la durabilité à long terme. Des progrès ont été enregistrés dans les 30 pays ciblés pour recevoir un appui initial, 21 d'entre eux ayant identifié des lacunes grâce à une approche multipartite, et neuf feuilles de route nationales ont déjà été élaborées pour intensifier et coordonner les mesures. L'approbation présidentielle de la feuille de route nationale aux Maldives, la consultation locale conduite par le gouvernement au Tadjikistan et un atelier coordonné au niveau régional dans le Pacifique sur les systèmes d'alerte précoce inclusifs et les services climatiques sont autant de preuves de l'engagement des pays. L'initiative vise également à tirer parti des mécanismes régionaux existants, y compris le système africain d'alerte et d'action rapides multidangers, l'initiative Weather Ready pour le Pacifique et le système d'alerte précoce et d'information mutuelle en Asie centrale, qui porte sur les menaces et la survenue de catastrophes. En outre, le Programme des Nations Unies pour l'environnement pilote l'initiative en matière d'alerte précoce au service de l'environnement afin de répondre aux préoccupations concernant les risques de pollution et de dégradation des écosystèmes, et la menace qu'ils présentent pour la santé publique et l'économie, renforçant ainsi tout à la fois les efforts de réduction des risques de catastrophe et des risques environnementaux et le développement durable.

62. Tout au long de la période couverte par le présent rapport, la mobilisation des ressources et la collaboration entre les mécanismes de financement existants (contributions bilatérales et multilatérales et secteur privé), surtout provenant de sources dédiées à des pays se trouvant dans des situations spéciales, ont constitué un sujet d'intérêt particulier. Les grands mécanismes de financement, y compris les banques de développement multilatérales, le Fonds vert pour le climat et le Mécanisme de financement des observations systématiques, ont mobilisé des ressources destinées à alimenter l'initiative en matière d'alerte précoce au service de l'environnement. L'initiative a permis de favoriser des partenariats avec le secteur privé, notamment Microsoft, le Système mondial de communications mobiles, le Forum pour le développement de l'assurance et des partenaires dans l'industrie des satellites, afin de déployer des technologies et d'autres solutions pour renforcer l'efficacité et l'efficacé des systèmes d'alerte précoce.

63. L'initiative en matière d'alerte précoce au service de l'environnement a reçu un soutien politique considérable en 2023, y compris au Sommet africain sur le climat avec le lancement du plan d'action en faveur de systèmes d'alerte précoce multidangers pour tous en Afrique pour la période 2023-2027, par le Groupe des Vingt qui l'a mentionnée dans le document final qu'il a adopté en 2023, au Sommet sur l'ambition climatique et à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'objectif de

guide intitulé *Inclusive Early Warning Early Action: Checklist and Implementation Guide* (Genève, Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, 2023).

²⁹ Voir <https://wmo.int/site/early-warnings-all/early-warnings-all-dashboard>.

systèmes d'alerte précoce pour tous d'ici à 2027 figure parmi les objectifs d'adaptation au niveau mondial du Cadre mondial pour la résilience climatique des Émirats arabes unis.

VIII. Remédier aux effets du phénomène El Niño grâce à une action mondiale efficace

64. Le phénomène El Niño/oscillation australe est la plus forte fluctuation d'une année sur l'autre du système climatique mondial. Les épisodes liés à El Niño ont été de plus en plus intenses depuis les années 1950 et certaines analyses semblent indiquer que cette tendance pourrait être liée aux changements climatiques d'origine anthropique.

65. En 2023-2024, ce phénomène a atteint son pic pendant la période allant de novembre 2023 à janvier 2024 pour figurer parmi les cinq épisodes d'El Niño les plus forts jamais enregistrés. Il a certes faibli depuis, mais la transition a été progressive et certaines répercussions climatiques et humanitaires connexes perdurent, avec une jonction possible jusqu'à La Niña, la phase de refroidissement du phénomène El Niño/oscillation australe, pendant la période allant de juin à août 2024. Si la hausse à long terme des températures mondiales est liée à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre provenant des activités humaines, le passage de La Niña à des conditions liées à El Niño au milieu de l'année 2023 a contribué à une hausse rapide des températures. De nouveaux records mensuels de températures ont été enregistrés chaque mois entre juin 2023 et mai 2024. De même, la moyenne mondiale des températures à la surface de la mer a atteint un niveau record à partir d'avril. Sur terre, la plupart des régions ont subi des canicules en 2023, certaines ont souffert de la sécheresse, de fortes pluies et d'inondations. Le bas niveau de l'eau limite la circulation des navires dans le canal de Panama depuis août 2023 et l'insécurité alimentaire en Afrique australe devrait s'accroître jusqu'à la prochaine moisson en raison de la multiplication des mauvaises récoltes.

66. Les systèmes d'alerte précoce sont essentiels pour éclairer la prise de décisions relatives aux événements météorologiques et climatiques extrêmes. La cellule d'analyse de l'El Niño/oscillation australe, créée sous les auspices du Comité permanent interorganisations, communique des avis d'alerte précoce et identifie les pays les plus exposés au risque d'incidences humanitaires liées aux épisodes d'El Niño et de La Niña, afin d'aider la planification de mesures d'anticipation. L'analyse des conditions constitue le socle des évaluations des risques climatiques et de l'identification des pays à haut risque. Dans les pays les plus exposés, c'est la coordonnatrice ou le coordonnateur des crises climatiques pour la réaction à El Niño/La Niña qui pilote la réponse effective apportée aux incidences humanitaires de la crise climatique et d'El Niño, en collaboration avec le système des Nations Unies, des organisations non gouvernementales, les sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, des institutions financières internationales et d'autres partenaires. De nombreux pays ont pris des mesures préventives, notamment des mesures rapides et des mesures d'anticipation, pour sauver des vies et préserver les moyens de subsistance, et plusieurs partenaires ont lancé des plans d'action rapide pour aider les pays les plus prioritaires. En mai 2024, le Fonds central pour les interventions d'urgence avait alloué 67,5 millions de dollars pour appuyer l'action d'urgence et l'intervention rapide dans les pays les plus affectés. Le Programme alimentaire mondial a pris des mesures d'anticipation au Bangladesh, au Burundi, au Guatemala, en Haïti, au Lesotho, à Madagascar, au Mozambique, en Somalie et au Zimbabwe pour faire suite aux prévisions d'El Niño du début 2023, un montant de 53 millions de dollars ayant été préétabli en faveur des régions potentiellement touchées en 2024.

67. L'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont conjointement organisé une activité thématique sur le thème suivant : « El Niño 2023-2024 : mesures en faveur de la sécurité, de la durabilité et de la résilience des populations et de la planète ». Plusieurs recommandations essentielles y ont été formulées pour lutter contre les effets multiformes du phénomène El Niño. Les plus importantes d'entre elles concernent l'urgente nécessité d'établir des systèmes d'alerte précoce coordonnés et inclusifs qui ne laissent aucune population de côté ; l'intensification du renforcement des capacités, du partage de données et des transferts de technologie afin d'étayer les stratégies de réduction des risques de catastrophe ; le renforcement de la préparation aux catastrophes et de l'intervention en cas de catastrophe, y compris grâce à une action rapide et en amont ; la promotion de partenariats internationaux ; l'investissement en faveur d'infrastructures résilientes afin d'atténuer les répercussions socioéconomiques et environnementales. L'accent a été mis sur l'intégration de la résilience climatique dans les pratiques agricoles et la promotion de la participation des populations locales, en particulier les femmes et les jeunes, afin de créer des moyens de subsistance durables et de garantir des financements flexibles et anticipés pour combler les écarts de financement en matière de risques de catastrophe. C'est en adoptant une approche globale qui combine les savoirs traditionnels avec des prévisions sophistiquées qu'on pourra contribuer à la réussite des mesures de préparation aux risques climatiques futurs. Ces mesures visent à établir un cadre solide afin d'atténuer les effets néfastes d'El Niño et d'assurer la sécurité et la durabilité des populations touchées.

IX. Conclusions et recommandations

68. Grâce aux efforts concertés qui ont été déployés à l'échelle mondiale, des progrès considérables ont été accomplis dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai. Les gouvernements, le système des Nations Unies et les acteurs concernés ont consenti des efforts importants pour mieux comprendre les risques afin de tracer des pistes décisives pour prévenir, réduire et gérer les risques. Pourtant, la fréquence et la gravité croissantes des catastrophes annulent les résultats obtenus de haute lutte en matière de développement durable et menacent le bien-être collectif de la société, mettant ainsi en lumière la nécessité d'accélérer la mise en œuvre du Cadre. Pour mieux comprendre et agir sur les liens entre les risques économiques, sociaux, environnementaux, technologiques et biologiques, il est indispensable de revoir les approches traditionnelles des risques. Il faut privilégier la prévention, intensifier les efforts visant à réduire les risques de catastrophe et à renforcer la résilience, et les intégrer entre secteurs et à tous les niveaux afin de préserver les gains obtenus en matière de développement durable pour les générations actuelles et futures. L'action des organisations humanitaires est essentielle pour se préparer aux catastrophes et y répondre, pour sauver des vies, pour préserver les moyens de subsistance et pour renforcer la résilience.

69. Au cours des six prochaines années, il faudra élargir et renforcer les partenariats afin de promouvoir une approche du développement durable à tous les niveaux qui tienne compte des risques de catastrophe. Le Cadre de Sendai, qui fait partie intégrante du Programme 2030, requiert une plus forte détermination politique pour généraliser pleinement la réduction des risques de catastrophe et garantir la cohérence des mesures entre les programmes, cadres et accords de tous niveaux.

70. Les structures de gouvernance actuelles ne sont pas adaptées pour réduire les risques et renforcer la résilience. Plusieurs facteurs empêchent de prendre des décisions en tenant compte des risques : les insuffisances de la gouvernance des risques de catastrophe fondée sur des données probantes ; le faible accès aux données et aux informations relatives aux risques, et leur utilisation inadéquate ; le court-

termisme ; le cloisonnement institutionnel et sectoriel qui limite la cohérence et la coordination ; et l'absence de cadres législatifs et réglementaires. Il est fondamental d'améliorer la gouvernance des risques pour assurer la stabilité mondiale et nationale, car les effets des catastrophes ne sont pas ressentis partout de manière uniforme, ce qui accroît les inégalités. Pour renforcer la résilience et promouvoir une culture de la prévention des catastrophes, la participation entière, égale, constructive et inclusive de tous est capitale et doit s'appuyer sur les principes de responsabilité collective et de cohésion sociale.

71. Face à l'intensification des chocs et des tensions, à l'aggravation des vulnérabilités et au creusement des inégalités, le renforcement des systèmes de données relatives aux catastrophes peut permettre de combler certaines lacunes particulièrement graves en matière de données. Pour transformer les données en actions concrètes, il faut comprendre les effets différenciés en procédant à une ventilation adéquate, en évaluant les vulnérabilités et en identifiant les facteurs d'exposition aux risques. L'utilisation du nouveau système de suivi des événements dangereux et des pertes et préjudices liés aux catastrophes améliorera la disponibilité des données et renforcera la coordination aux niveaux national et local. La mise en service du Réseau de Santiago sur les pertes et préjudices pourrait aussi mobiliser et faciliter l'assistance technique requise.

72. Deux des principaux obstacles à la réalisation du Cadre de Sendai demeurent l'inadéquation des financements destinés à la réduction des risques de catastrophe et l'insuffisance des investissements dans le renforcement de la résilience. Il faut renforcer les financements publics en allouant des crédits nationaux spécifiques, en élaborant des stratégies de financement et en tenant compte des risques dans l'élaboration des budgets dans tous les secteurs et à tous les niveaux. C'est en assurant la cohérence entre la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques, y compris grâce à des cadres de financement nationaux intégrés, qu'on pourra libérer des ressources et optimiser leur utilisation. L'analyse exhaustive du rapport coûts-avantages de l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe renforcera le corpus de données attestant qu'il est indispensable de développer la prévention et la préparation. Pour favoriser le renforcement de la résilience, il conviendrait d'identifier systématiquement les investissements résilients et d'entretenir un dialogue étroit avec les institutions financières internationales et le secteur privé afin d'augmenter les investissements et d'éliminer les risques qui y sont liés. En outre, le renforcement des capacités des administrations locales à développer des projets et à identifier des propositions peut attirer des ressources susceptibles d'être mobilisées dans des investissements qui consolident la résilience. De même, le déploiement de stratégies de gouvernance, de cadres réglementaires et de mécanismes d'exécution des projets qui sont innovants peut permettre de promouvoir la hausse des investissements dans les infrastructures résilientes. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement qui se tiendra prochainement offre l'occasion d'harmoniser les flux de financement et les politiques conduites à l'échelle mondiale pour remédier aux problèmes actuels du financement de la réduction des risques de catastrophe, notamment le volume des financements, leur accessibilité, leur prévisibilité et leur durabilité, afin d'établir les trajectoires futures de la prévention et du renforcement de la résilience.

73. Des progrès ont été accomplis dans le cadre de l'initiative du Secrétaire général « Alertes précoces pour tous » s'agissant de l'élaboration de feuilles de route nationales et de leurs composantes visant à déployer des systèmes d'alerte précoce multidangers. Il sera essentiel de maintenir la dynamique politique et d'accélérer la mise en œuvre à mesure que les pays agissent en vue d'une couverture universelle. Pour amplifier l'initiative et assurer la couverture universelle des systèmes d'alerte

précoce multidangers d'ici à 2027, il faudra renforcer les partenariats et les engagements financiers. La Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à sa vingt-neuvième session à Bakou, en novembre 2024, et le premier forum multipartite sur l'initiative « Alertes précoces pour tous », prévu en juin 2025, feront le point sur les progrès accomplis, auront des échanges sur les bonnes pratiques, renforceront les partenariats existants et en concluront de nouveaux.

74. Ce sont les groupes de pays les plus vulnérables, y compris les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, qui devraient bénéficier le plus du recours à une approche du développement tenant compte des risques. Le Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement et le nouveau programme d'action à venir en faveur des pays en développement sans littoral, ainsi que la mise en œuvre en cours des aspects liés à la résilience du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés, favorisent une approche intégrée de la réduction des risques de catastrophe, de l'action climatique et du développement durable.

75. La réduction des risques de catastrophe offre un prisme axé sur la prospective, la prise en compte des risques et la prévention pouvant favoriser des mesures complémentaires et cohérentes dans le domaine de l'action humanitaire, du développement et de la consolidation de la paix à l'appui de la résilience face aux catastrophes, conformément aux mandats respectifs dans ces trois domaines. Il faut tirer parti des possibilités de mieux relier la réduction des risques de catastrophe et les actions de consolidation de la paix dans les domaines de l'analyse des risques, de la programmation et du financement. Agir en ce sens permettrait aux populations locales de continuer d'apprendre et renforcerait les preuves attestant de la réussite de telles approches. La hausse du financement des mesures d'anticipation et l'amélioration des capacités de prévision ont fait la preuve qu'elles ont pour effet de réduire les incidences des catastrophes, d'amoindrir les pertes humaines et économiques et d'accélérer le relèvement et la remise en état.

76. La gravité et la fréquence croissante des épisodes d'El Niño et de La Niña exigent une réponse mondiale globale et coordonnée afin d'atténuer leur impact sur les populations et les écosystèmes vulnérables. La coopération internationale est indispensable pour partager les bonnes pratiques, les données et les technologies afin de mieux se préparer et de mieux intervenir. Les investissements dans les infrastructures résilientes, les mécanismes de financement d'anticipation et le renforcement des capacités sont nécessaires pour réduire les risques de catastrophe et les besoins humanitaires et pour promouvoir le développement durable. Conjugués à la recherche scientifique, aux savoirs traditionnels et aux solutions innovantes, les instruments financiers innovants et la hausse des financements pourront appuyer et renforcer les capacités d'adaptation et protéger les populations face aux épisodes d'El Niño et de La Niña.

77. Le système des Nations Unies harmonise ses efforts pour appuyer les États Membres dans la mise en œuvre du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience et des recommandations du Groupe de hauts responsables chargés d'étudier la question de la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes joue un rôle central dans la fourniture d'un soutien technique aux pays afin de mettre en œuvre le Cadre de Sendai et d'en assurer le suivi à l'appui d'une approche du développement qui tienne compte des risques. La mise en œuvre, le suivi et l'examen du Cadre de Sendai exige une intensification des financements en termes de volume, de prévisibilité et de rapidité.

78. Le Sommet de l'avenir qui se tiendra en septembre 2024 présente une occasion majeure de renouveler et d'accélérer l'engagement à mieux prévenir les risques mondiaux, à mieux s'y préparer et à mieux les gérer, y compris en renforçant les capacités de prévision stratégique et de connaissances prospectives stratégiques. Le Rapport mondial d'évaluation de la réduction des risques de catastrophe à paraître et le Rapport mondial sur les risques 2024 du Forum économique mondial pourront éclairer les débats stratégiques sur les causes profondes, les facteurs et les interconnexions des risques systémiques auxquels se heurte le système multilatéral et sur sa capacité à les surmonter. Le Pacte pour l'avenir, le Pacte numérique mondial et la Déclaration sur les générations futures, entre autres, peuvent contribuer à concrétiser le programme de prévention des risques et de résilience grâce aux orientations stratégiques qui visent à faire face aux risques interconnectés, aux risques cumulatifs et aux catastrophes qui continuent d'aggraver les inégalités, et à permettre au système multilatéral de s'emparer du champ croissant de risques évolutifs en appliquant des mesures qui renforcent la prévention et la résilience.

79. Les réunions de la plateforme de collaboration régionale qui se tiendront au Koweït, au Monténégro, en Namibie et aux Philippines, la réunion ministérielle qui aura lieu à Saint-Kitts-et-Nevis en 2024 et la huitième réunion de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe qui se tiendra en Suisse en 2025 permettront d'évaluer les progrès accomplis afin de donner suite aux appels à agir issus de l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai. Elles devraient être l'occasion de fournir des lignes directrices, de renforcer l'engagement à accélérer la mise en œuvre du Cadre et de nouer des partenariats afin de concrétiser le programme de réduction des risques de catastrophe et de résilience.

80. **Il est recommandé que :**

a) **les États Membres accélèrent les progrès visant à renforcer la gouvernance de la réduction des risques de catastrophe, y compris la ventilation des données et les mécanismes de coordination multisectorielle et interorganisations aux niveaux national, infranational et local, afin de superviser l'élaboration, le suivi, le financement et l'examen de stratégies, lois et cadres réglementaires de réduction des risques de catastrophe ;**

b) **les États Membres, les institutions financières internationales, les banques multilatérales de développement, les banques publiques de développement et le système des Nations Unies intègrent mieux la réduction des risques de catastrophe dans la prise de décisions, en tenant compte de manière plus transparente de l'exposition aux risques liés aux catastrophes et de leur gestion, et qu'ils développent des outils et produits financiers tels que les financements mixtes, les clauses de remboursement conditionné par la situation de l'État, les conversions de dette, les obligations résilience, les fonds d'investissement à impact et les mécanismes d'assurance ;**

c) **les États membres envisagent d'étendre l'accès aux financements pour ouvrir la voie à une approche plus cohérente de l'adaptation aux changements climatiques, de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable, y compris grâce à des cadres de financement nationaux intégrés ;**

d) **les États Membres, les partenaires et les parties prenantes privilégient le renforcement de la résilience pour moderniser les systèmes d'infrastructures existants et développer des projets futurs en y incorporant les principes relatifs aux infrastructures résilientes, la conduite régulière de tests de simulation de crise et l'investissement dans les capacités nationales et locales d'exploitation et de maintenance de systèmes d'infrastructures ;**

e) les États Membres étendent le champ de leurs systèmes d'alerte précoce en tirant parti des programmes, flux de financement et partenariats existants, ainsi que des nouvelles ressources et capacités mobilisées grâce à l'initiative « Alertes précoces pour tous » ;

f) les États Membres incorporent dans les stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe la préparation aux effets en cascade liés au phénomène El Niño/oscillation australe et leur réduction, y compris grâce à des prévisions fondées sur les impacts par secteur en lien avec des mesures rapides et d'anticipation, une prévision stratégique et un suivi statistique renforcé ;

g) les États Membres, les institutions financières internationales et le secteur privé envisagent d'accroître le financement en faveur des méthodes d'anticipation, y compris sous la forme de fonds humanitaires mutualisés ou de financements des changements climatiques, et de rendre le financement de mesures d'anticipation plus accessible, abordable et disponible, en particulier au niveau local ;

h) les États Membres renforcent la coopération internationale, y compris la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, en particulier en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, ainsi que des pays à revenu intermédiaire qui font face à des défis particuliers, en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, tout en veillant à ce que les programmes d'aide au développement bilatéraux et multilatéraux tiennent compte des risques et soient conformes aux stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe ;

i) les États Membres, les institutions financières internationales, le secteur privé, les établissements scientifiques et de recherche, les organisations de la société civile et le système des Nations Unies participent activement à la réunion de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe en juin 2025, avec une participation aux plus hauts niveaux possible dans tous les secteurs pertinents ;

j) les États Membres envisagent d'augmenter les contributions financières au fonds d'affectation spéciale pour la réduction des risques de catastrophe et au Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes afin d'aider les pays dans leurs efforts visant à gérer et à réduire les risques de catastrophe et à mettre en œuvre le Cadre de Sendai, et d'appuyer la concrétisation des appels à agir issus de l'examen à mi-parcours du Cadre.